

Sociologie de la police

Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE

Lors d'une recension précédente pour les *Cahiers* (n° 25, septembre 2013, pages 146-149), suite à la publication d'un autre livre (*De la police et du contrôle social*) du Professeur Jean-Louis Loubet Del Bayle, ex-directeur du Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) de l'Institut de sciences politiques (IEP) de l'Université de Toulouse I, j'ai eu l'occasion de dire « tout le bien professionnel » que cet auteur m'inspire et qu'il mérite amplement. Je le redis brièvement : le Professeur Loubet est l'un des rares scientifiques français qui a réussi à conjuguer les connaissances proprement franco-françaises en matière de sociologie de la police avec de larges connaissances des études et des recherches sur le sujet ailleurs en Europe et, en particulier, en Amérique du Nord. Qui plus est : il a développé une « pensée vraiment personnelle et originale » sur le sujet, de sorte que je disais qu'il est un intellectuel « hors-pair ». Ceci dit, le nouveau livre du Professeur Loubet, *Sociologie de la police*, publié à Paris chez L'Harmattan (2016), est tout aussi convaincant. Il s'agit d'un collectif de ses meilleures réflexions et de ses écrits les plus importants sur la sécurité publique et l'institution de police.

Les textes qui sont ici réunis ont jalonné plus de trente années d'activités universitaires de son auteur consacrées à la recherche sur les questions de police et de sécurité. Ces textes ayant fait l'objet de publications dispersées dans des revues ou des ouvrages collectifs, c'est une initiative utile que de les avoir réunis et rapprochés dans



Éditions L'Harmattan, 2016,
310 pages, 29,45 euros.

la mesure où ils peuvent constituer une approche de cette discipline, d'apparition relativement récente en France, qu'est la sociologie de la police (au sens fonctionnel de ce terme) ou la sociologie des institutions policières.

La relative nouveauté de ce développement de la connaissance, qui, de manière générale, n'a guère plus d'un demi-siècle d'âge, amène l'auteur à envisager un premier questionnement concernant ses fondements et ses justifications, en

s'interrogeant sur les raisons qui expliquent le caractère récent de cette curiosité et de cette réflexion sur les questions policières. C'est donc, ici, la démarche du sociologue de la police qui est questionnée, en recherchant quels sont les cheminements intellectuels qui peuvent conduire à privilégier l'étude de cet aspect des réalités sociales, quelles sont les raisons qui peuvent justifier l'intérêt qui leur est porté, quelles sont les difficultés et les obstacles qui peuvent, en ce domaine, freiner ou parasiter la curiosité du chercheur. Dans cette perspective, l'auteur évoque à la fois son itinéraire personnel de sociologue de la police et ce que celui-ci doit à des influences nord-américaines, notamment au rôle de passeur entre le monde anglophone et le monde francophone joué entre autres par les criminologues québécois. En même temps il souligne les spécificités de l'approche française et européenne de ces questions. Soulignons d'ailleurs que le Professeur Loubet a déjà été professeur invité au Québec à plusieurs reprises, ce qui lui a permis d'établir précisément cette pensée originale aux confins des deux continents.

Ces textes se signalent par le souci qu'a l'auteur de replacer ses investigations dans des perspectives générales en s'intéressant au rôle que jouent les institutions policières dans les processus que l'analyse sociologique qualifie de contrôle social, en entendant par là les mécanismes qui assurent l'application des règles structurant la vie sociale et les rapports des individus et des groupes. Dans cette perspective, sont évoqués les liens des institutions policières avec l'environnement social dont elles sont solidaires, et dont elles reflètent les transformations, en constituant, comme on a pu le dire, une sorte de « sismographe social » permettant d'appréhender les changements sociaux ou culturels qui affectent les sociétés et concernant aussi bien l'agencement collectif du lien social et ses fondements que les rapports de chaque individu à la société. De même l'auteur, politologue, n'oublie pas d'évoquer la relation des institutions policières avec l'organisation politique des sociétés, à laquelle il a consacré un précédent ouvrage (*Police et politique*, L'Harmattan, 2006)

Passant d'un point de vue général à un point de vue plus spécifique, nombre des textes ici réunis concernent plus directement les institutions policières elles-mêmes. D'abord, sont envisagés les problèmes qu'elles ont à gérer et la façon dont elles les gèrent, en n'évitant pas les débats que peuvent susciter des activités souvent controversées,

et à propos desquelles sont assez fréquemment avancées des notions ou des idées reçues, dont le rapport avec la réalité est peu vérifié, en négligeant souvent la complexité des situations auxquelles elle se rapportent. Les termes de « prévention », de « proximité » de « maintien de l'ordre » sont par exemple des objets très représentatifs de ce questionnement. D'autre part, sont évoqués certains des problèmes d'organisation et de fonctionnement que soulève la part d'autonomie fonctionnelle que peut comporter le travail policier, avec les interrogations qui peuvent en résulter pour identifier et évaluer les facteurs susceptibles d'infléchir l'usage qui en est fait, d'où, par exemple des développements relatifs à la notion de « culture policière » ou de « socialisation professionnelle ». Enfin sont abordées la question de la sécurité privée ou l'histoire complexe du syndicalisme policier en France.

Un livre qui fera époque, à mon avis, et qui présente cette synthèse européenne et nord-américaine que nous attendions depuis fort longtemps. Un pari fort réussi par un « politologue » français qui rejoint ainsi la grande tradition des « criminologues nord-américains », dont celle des criminologues de langue française du Québec ■

André NORMANDEAU

Ph.D. Criminologue et professeur à l'Université de Montréal, invité annuellement aux États-Unis et en Europe. Directeur honoraire de l'École de criminologie, du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal et co-responsable des recensions de livres pour la Revue canadienne de criminologie et de justice pénale (RCCJP-Ottawa) ainsi que pour la Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (RSCDPC-Paris).